RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAR

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9	10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIGUINES

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, MORDELET Pierre

Absents représentés: BASCOUL André (à MORDELET Charles-Antoine),

Absents excusés non représentés : GARRON Patrice

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

21/11/2022

Objet de la délibération

Délibération n°41/2022 : <u>FINANCES</u> : <u>DÉCISIONS MODIFICATIVES</u> <u>DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants : **DÉCIDE** de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEME NT				
D 6228 : Divers	605,90€			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	605,90€			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		500,00 €		
TOTAL D 66: Charges financières		500,00€		
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		105,90 €		
TOTAL D 67: Charges exceptionnelles		105,90 €		
Total	605,90 €	605,90 €		
Total Général	0,00€		0,00€	

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

